

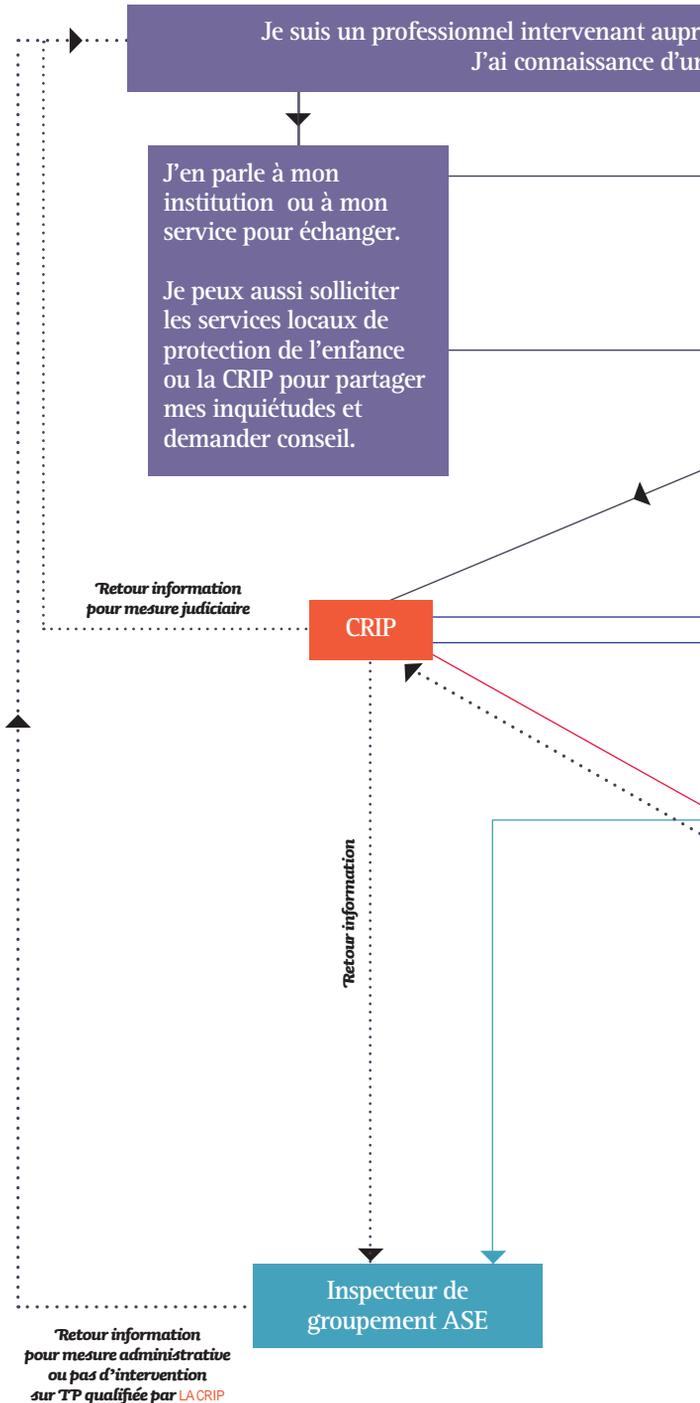
Circuit de l'information préoccupante et du signalement

* - Information préoccupante non évaluable
 - Refus des aides administratives
 - Insuffisance des aides déjà mises en oeuvre

Cheminement de l'information préoccupante

-  Local - CRIP
-  CRTTP - autorité judiciaire
-  Local

-  Professionnels intervenant auprès des enfants
-  Détermination du caractère préoccupant d'une information
-  Recueil et traitement des informations préoccupantes par les services départementaux
-  Décision sur les suites données à une information préoccupante



ès des enfants (école, hôpital, association, centre de loisirs...)
ne information qui m'alerte sur la situation d'un enfant.

